

Déclaration à la 50^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Point 4 : Dialogue Interactif sur le compte rendu oral du RS sur le Burundi
Intervenant : Adélaïde ETONG KAME

Merci M. le Rapporteur.

Le Burundi continue de demeurer un pays dont la situation des droits humains nécessite une attention particulière et nous espérons que votre mandat travaillera dans la continuité des recommandations émises par la Commission d'enquête, notamment en matière de justice et d'ouverture de l'espace civique.

ISHR déplore que la situation des droits humains au Burundi, et plus particulièrement celle des défenseur.es des droits humains, demeure très préoccupante.

En effet, les défenseur.es continuent d'être arrêtés et emprisonnés pour leurs activités de défense des droits humains, comme ce fut le cas de Maître Tony Germain Nkina qui fut arrêté en Octobre 2020 lors d'un déplacement dans la commune de Kabarore, au Burundi et condamné à 5 ans de prison ferme. Des centaines de journalistes et de défenseurs de droits humains sont toujours en exil, plusieurs organisations de droits humains demeurent radiées et des radios indépendantes interdites.

Nous continuons d'être préoccupé par le maintien de la condamnation à la prison à vie d'une douzaine de défenseurs de droits humains, de journalistes et d'opposants, en date du 23 Juin 2020, suivant une procédure injuste et secrète, et ce malgré la levée des sanctions de l'Union Européenne.

Enfin, ISHR exhorte également le gouvernement du Burundi à reconsidérer sa position et à coopérer pleinement et de bonne foi avec tous les mécanismes des Nations Unies, en particulier accepter que le Rapporteur Spécial sur le Burundi puisse effectuer une visite officielle dans le pays.

Je vous remercie.